



# POLITIQUE SUR L'INCLUSION ET L'ÉQUITÉ

## Définitions

1. Dans la présente politique, les termes suivants signifient :
  - a. **Individus** : tous les membres et tous les participants inscrits, selon la définition des statuts de Volleyball Canada, ainsi que tous les individus qui prennent part à des activités de Volleyball Canada, y compris, mais sans s'y limiter, les athlètes, les entraîneurs, les arbitres, les directeurs, les gestionnaires et les administrateurs.
  - b. **Groupes sous-représentés** : Ce terme inclut, mais sans s'y limiter, les femmes et les filles, les enfants de familles à faible revenu, les Autochtones, les personnes ayant un handicap, les personnes âgées, les nouveaux arrivants au Canada et les membres de la communauté LGBTQ (lesbienne, gai, bisexuel, transsexuel et en questionnement).

## Énoncé de la politique

2. Volleyball Canada s'engage à fournir un environnement sportif et un milieu de travail qui offrent des occasions justes et équitables à tous.

## Objectif

3. L'objectif de la présente politique est de définir l'engagement de Volleyball Canada à l'égard de l'inclusion et de l'accès dans tous ses programmes, services et opérations.

## Portée et application

4. La présente politique s'applique à tous les individus, y compris, mais sans s'y limiter, les membres du personnel, les membres du conseil d'administration, les bénévoles, les athlètes, les entraîneurs et les officiels de Volleyball Canada.

## Dispositions

5. Volleyball Canada interdit les pratiques discriminatoires.
6. Volleyball Canada appuie l'inclusion et l'accès pour tous les participants, y compris ceux considérés comme membres d'un groupe sous-représenté.
7. Volleyball Canada s'efforcera d'accroître les occasions de participation à la direction et aux programmes de Volleyball Canada :
  - a. En faisant de l'égalité des chances un élément clé dans l'élaboration, la mise à jour ou la réalisation de programmes, de politiques et de projets de Volleyball Canada.
  - b. En s'assurant qu'il n'y a aucune entrave à la participation des individus des groupes sous-représentés aux programmes, entraînements et occasions d'être entraîneur de Volleyball Canada.
  - c. En s'assurant que sa structure de gouvernance encourage et promeut la participation pleine et égale de tous les individus, y compris les groupes sous-représentés.
  - d. En examinant tous les cas de comportement discriminatoire conformément à son Code de conduite et à sa Politique en matière de plaintes



8. Volleyball Canada veillera à intégrer les principes d'équité dans l'ensemble des stratégies, plans et actions de l'organisation, y compris dans les programmes techniques, les opérations, la gestion des affaires, les commandites, le marketing, les médias et les communications.
9. Volleyball Canada cherchera des occasions d'accroître la diversité lors du recrutement d'employés ou de bénévoles pour l'organisation.
10. Volleyball Canada favorisera la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son conseil d'administration et de ses comités.
11. Volleyball Canada contrôlera et évaluera en permanence ses progrès en matière d'inclusion, d'équité et d'accès.

### **Communications**

12. La présente politique doit être communiquée efficacement aux personnes responsables de sa mise en œuvre.

### **Révision**

13. Cette politique sera révisée au moins tous les deux ans, ou lorsque le décidera le directeur général ou le conseil d'administration de Volleyball Canada.
14. La prochaine révision de la politique sera effectuée en février 2020.

### **Approbation**

15. La présente politique a été approuvée par le conseil d'administration de Volleyball Canada le 10 juin 2018.